

## L'actualité du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE)

Les éleveurs qui souhaitent déposer un dossier de demande de subventions au titre du PMBE doivent le faire avant le 21 septembre 2009. En effet, il s'agit de la date butoir de dépôt dans le cadre du dernier appel à projet de 2009.

Seuls certains éleveurs prioritaires (JA, filière porcine, projet couplé avec PMPOA) pourront encore déposer un dossier en DDEA d'ici la fin de l'année. Pour les autres, il faudra attendre le printemps 2010 !

**Le conseil régional de Midi Pyrénées renforce sa contribution au PMBE :**

**- pour l'ensemble des filières :** la Région vient d'annoncer une hausse de 5 points de son intervention (couplée à 5 points du FEADER), sur la tranche d'investissements supérieure à 20 000 €. Ce qui signifie une hausse du taux moyen de subventions, de 26 à 33 % par exemple pour un investissement de 70 000 €.

**- pour les filières avicoles, cynicoles ou porcines :** le plafond d'investissements éligibles pour ces bâtiments a été porté à 70 000 €, au lieu de 50 000 € auparavant.

*Contact : Chambre d'Agriculture du Gers au 05.62.61.77.13*

**Volonté Paysanne du Gers n° 1167 - 11 septembre 2009**